

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 11
votants 11
absents 03

Séance du 26 février 2010

L'an deux mil dix, le 26 février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel,

Absents excusés : M^r CLERC Philippe, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 4 février 2010

Date d'affichage :

OBJET : Affiliation au centre de remboursement CESU.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail reçu de M. LAVIER par lequel celui-ci il nous fait connaître que de nombreuses personnes déposent au guichet de la Trésorerie des Chèques Emploi Services Universels (CESU) pour régler des frais de halte garderie pour les enfants de moins de 6 ans, à l'exclusion de tous autres services y compris la restauration scolaire. Actuellement, ces chèques ne peuvent être encaissés du fait de l'absence d'affiliation de la Commune au centre de remboursement des CESU.

M. le Maire propose à l'assemblée que la Commune adhère au centre de remboursement CESU, et l'autorise à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- de demander son affiliation au centre de remboursement CESU
- de signer la convention

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 11
votants 11
absents 03

Séance du 26 février 2010

L'an deux mil dix, le 26 février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : Mr BERTHET Louis, Mr BOUDIER Jean-Pierre, Mr COURTOUT Rémi, Mr CHALANDARD Daniel, Mr DUTRUEL René, Mr FRACHON Bernard, Mr GAUDEY Christian, Mr GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, Mr ROUSSOT Michel,

Absents excusés : Mr CLERC Philippe, M^{me} ROY Marie-Noëlle, Mr VIEUX Thierry

Secrétaire de séance : Mr CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 4 février 2010

Date d'affichage :

OBJET : Vente de sapins de Noël au Comité d'Animation de Frontenay.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 22/01/2010 relative à la facturation des sapins de Noël 2009.

Il convient d'annuler la facture émise à l'encontre de la Commune de Frontenay, et d'émettre un nouveau titre à l'ordre du Comité d'Animation de Frontenay.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de la facturation des sapins de Noël pour un montant de 52,00 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 11
votants 11
absents 03

Séance du 26 février 2010

L'an deux mil dix, le 26 février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel,

Absents excusés : M^r CLERC Philippe, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 4 février 2010

Date d'affichage :

OBJET : Autorisation de saisie.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Trésorier de Voiteur demande l'autorisation du Conseil Municipal pour pratiquer des saisies mobilières pour les impayés dus par des redevables (facturation de l'eau, taxes diverses, cantine-garderie).

Cette procédure serait mise en place dès lors que toutes les autres procédures seraient restées infructueuses (rappel, commandement de payer, oppositions à tiers détenteurs visant à appréhender des sommes d'argent tels que salaires ou soldes bancaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Receveur de la collectivité à recouvrer les créances impayées par voie de saisie mobilière.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 11
votants 11
absents 03

Séance du 26 février 2010

L'an deux mil dix, le 26 février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOUT Rémi, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel,

Absents excusés : M^r CLERC Philippe, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 4 février 2010

Date d'affichage :

OBJET : Décision à prendre pour le maintien ou l'annulation du projet d'étang halieutique en forêt de La Muyre.

M. ROUSSOT demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le maintien ou l'annulation du projet d'étang halieutique en forêt de La Muyre.

Considérant que « La Gaule Lédonienne » loue « l'étang Roux » aux pêcheurs, il convient de réfléchir à la nécessité de créer un nouvel étang. Il rappelle que les prévisions budgétaires s'élèvent à 7420 € comprenant uniquement l'étude et démarche de faisabilité pour 4900 € + maîtrise d'œuvre et suivi de chantier pour 2520 €. Le montant des travaux d'excavation et de création d'une digue n'étant pas connu. Il faut également tenir compte des difficultés d'accès ainsi que le risque de braconnage.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, par 10 voix et 1 abstention, se prononce contre la création d'un étang halieutique en forêt de la Muyre.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 11
votants 11
absents 03

Séance du 26 février 2010

L'an deux mil dix, le 26 février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r COURTOU Rémi, M^r CHALANDARD Daniel, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel,

Absents excusés : M^r CLERC Philippe, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 4 février 2010

Date d'affichage :

OBJET : Adhésion de 2 nouvelles communes au SIBS.

M. ROUSSOT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion des Communes de FRONTENAY (321 habitants) et LADOYE SUR SEILLE (79 habitants) au Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille (S.I.B.S.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à l'adhésion de ces 2 communes au SIBS.

Pour extrait conforme,
Le Maire